

Devenir professeur IFY par parrainage

Conditions nécessaires au démarrage du processus :

- avoir pris connaissance du fonctionnement de l'IFY et de la charte de déontologie, s'engager à les respecter
- être diplômé d'une autre fédération de formation initiale de 500h en France ou à l'étranger
- être parrainé par un formateur IFY
- être à jour des frais administratifs de l'IFY au tarif en vigueur à l'entrée dans le parrainage
- être adhérent d'une association régionale IFY dans la catégorie « élève en formation » pendant la durée du parrainage
- suivre un séminaire IFY

Étapes du parrainage :

- contacter et être accepté par un formateur IFY
- constituer un dossier à fournir au formateur qui transmettra au CE/CF et à la présidence avec les documents suivants :
son diplôme, son CV complet, son parcours en yoga, une lettre de motivation pour rejoindre l'IFY
- prendre un minimum de 8h en cours individuel avec le formateur
- avoir effectué une mise en situation d'enseignement en cours collectifs observée par le formateur
- avoir suivi un séminaire IFY

Le formateur peut estimer qu'il faudrait davantage que ce minimum.

Si en cours de parrainage, le candidat demande une autorisation à enseigner dans le cadre de l'IFY, cela est laissé à l'appréciation du formateur. Dans ce cas, le candidat devra adhérer en tant qu'élève en formation enseignant.

La participation au séminaire IFY

Avant le séminaire, les formateurs intervenants reçoivent et examinent le dossier. Durant le séminaire, ils mettent le candidat en situation d'enseignement au moins une fois et échangent entre eux leurs impressions sur ses connaissances et son savoir-faire.

À la fin du séminaire, les formateurs intervenants notifient au parrain, par l'intermédiaire de l'un(e) d'entre eux (elles), soit leur accord, soit leurs réserves sur le parrainage. Dans le deuxième cas, le parrain doit revoir le candidat suffisamment de fois pour clarifier et travailler les points relevés au cours du séminaire.

Fin du processus

Le parrain complète le dossier avec le rapport des formateurs intervenants et, éventuellement, l'explication du parcours effectué suite aux réserves émises. Il l'envoie au CE/CF qui valide le parrainage, informe l'administration de IFY et lui transfère le dossier pour archivage.

La personne parrainée peut alors demander son diplôme de professeur à l'administration IFY et adhérer, en tant que professeur, par les voies habituelles.

Cas particuliers

Un formateur contacté pour un parrainage par quelqu'un qui semble être un cas particulier doit demander un avis circonstancié au CE/CF avant de commencer le parrainage. Toute sortie du cadre doit avoir l'aval de la Présidence de IFY et, si la Présidence le demande, du CA.

Version mise à jour par le comité de relecture le 8/01/2020

